

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Saint-Lazare (75008)

La convention d'occupation signée le 21/11/2019 entre SNCF Gares & Connexions et l'Association Art Ludique pour une durée de quinze ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 30 mars 2022.

A titre principal : « Musée -Expositions permanentes ou temporaires relatives à l'Art Ludique c'est-à-dire à l'art de la bande dessinée, du film d'animation, du jeu vidéo, du manga, design de cinéma »

A titre accessoire : « Masterclass, ateliers et rencontre avec les artistes relatifs à l'Art Ludique c'est-à-dire à l'art de la bande dessinée, du film d'animation, du jeu vidéo, du manga, design de cinéma, Salon de thé, Boutique de cadeaux en rapport avec l'Art Ludique »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger les conditions suspensives, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.